

**EXTRAIT des DELIBERATIONS**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Réunion du 14 juin 2024



**DOSSIER N° CP\_20240614\_020**

**C - Grands Investissements**

**APPROBATION du PLAN de PREVENTION du BRUIT dans l'ENVIRONNEMENT**  
**(4ème échéance)**

Quorum : 13

Absent(s) : 1

Gil AVEROUS

Mandataire(s) : 0

Pour : 23

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, François DAUGERON, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Régis BLANCHET, Imane JBARA-SOUNNI, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Christian ROBERT, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Indre du 6 février 2023 portant approbation des cartes de bruit stratégiques des grandes infrastructures routières,

Vu la délibération n° CP\_20240202\_034,

Considérant la mise à disposition du public du projet du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour les routes départementales de l'Indre du 11 mars au 12 mai 2024 inclus, laquelle n'a donné lieu à aucune observation,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD\_20240115\_008 du 15 janvier 2024,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement relatif aux infrastructures routières départementales, ci-annexé sous forme de fascicule séparé dématérialisé, ainsi que la note exposant les résultats de la consultation, sont adoptés.

**Article 2.** - Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement et la note exposant les résultats de la consultation seront mis à disposition du public à la Direction Générale Adjointe des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education et publiés sur indre.fr.

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRESIDENT  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

DATE de TRANSMISSION  
au CONTRÔLE de LÉGALITÉ

18 JUIN 2024



**MARC FLEURET**